



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Paris, le 9 novembre 2018

- ❑ Rapport d'activité du conseil d'administration
- ❑ Rapport financier
- ❑ Rapport du Censeur



Assemblée Générale Ordinaire

Paris, le 9 novembre 2018

✓ Rapport d'activité

- Rapport financier
- Rapport du censeur



RAPPORT D'ACTIVITÉ DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activité qui rend compte de l'activité déployée par votre conseil d'administration depuis la dernière Assemblée Générale du 17 novembre 2017 à Deauville.

Le conseil d'administration, réuni le 8 décembre 2017, a élu les membres du Bureau sortant pour une période d'une année :

- L'APLRL représentée par Monsieur Béchir CHEBBAH, au poste de Président,
- France Gestion Professions Libérales représentée par Monsieur Bernard RAVENNE, au poste de Vice-président,
- L'AGAPL Languedoc Roussillon représentée par Monsieur Emmanuel HEBERT, au poste de Vice-président,
- L'APL Poitou Charentes représentée par Monsieur Christophe LANGLET, au poste de Vice-président,
- L'AGAPL BOURGOGNE représentée par Monsieur Rémy SEGUIN, au poste de Vice-Président,
- L'AGA PICPUS représentée par Monsieur Daniel FORESTIER, au poste de Vice-Président,
- Le CGA PARTENAIRE représenté par Monsieur Phi TRAN, au poste de Trésorier,
- L'AAPL 74 représentée par Monsieur Jean-Louis BONAVENTURE, au poste de Secrétaire,
- TERRAGESTION représentée par Madame Juliette DORÉ, au poste de Secrétaire Adjoint.

Votre conseil d'administration a poursuivi au cours de l'année écoulée les actions déjà initiées pour défendre les intérêts des associations agréées membres de l'UNASA et faire entendre la voix de notre fédération.

Nous avons maintenu les actions de relations extérieures afin de conforter ou de nouer des relations utiles à la fédération avec les différentes personnalités ou partenaires traditionnels de nos organismes.

Ainsi, nous avons rencontré depuis le 17 novembre 2017 de nombreuses personnalités concernées par les questions relatives aux professions libérales.

Toutes ces rencontres permettent à l'UNASA de consolider son audience et de donner un avis sur les différents sujets au cœur des préoccupations des professionnels libéraux.

1. BILAN DE LA CAMPAGNE FISCALE 2018

La campagne s'est déroulée de façon satisfaisante.

Au 18/05, on relève en moyenne 90 % de liasses réceptionnées par les OGA.

On observe une tendance de certains cabinets à transmettre les déclarations les derniers jours.

L'évolution des adhésions en BNC est stable pour une majeure partie des associations présentes et connaît, dans certains cas, une légère érosion (cessation d'activité, décalage dans les adhésions suite au relèvement des seuils du régime micro).

Certains membres de notre union constatent que le critère de choix d'un OGA est de plus en plus souvent lié au coût bas de la cotisation.

La mise en place de l'EPS, l'accélération des transformations en OMGA ainsi que certaines fusions ont souvent entraîné une charge de travail importante pour les équipes des associations concernées.

Le relèvement des seuils micro n'a pas, a priori, entraîné de départs massifs chez nos associations adhérentes ; en revanche, nous constatons un tassement voire une inflexion concernant les entrants se situant dans les nouveaux seuils.

2. LES TEMPS FORTS DE L'ANNEE ECOULEE

- **Amendements relatifs à la suppression de l'examen périodique de sincérité et à la suppression du dispositif de majoration de 25%**

En fin d'année 2017, deux amendements hostiles aux organismes agréés ont été déposés :

- L'amendement CF 85 (PLFR pour 2017) du 21 novembre 2017 avait pour objet la suppression de l'EPS. Celui-ci a été rejeté en Commission des Finances puis redéposé en séance publique.

- L'amendement n°II-138 rect. Ter du 6 décembre 2017 (PLF 2018) visait la suppression du dispositif de majoration de 25%, ce qui aurait condamné à brève échéance les OGA.

Nous avons alerté les différentes instances de l'Etat sur les conséquences pour les OGA de ces textes.

Ces deux amendements, non soutenus par le Gouvernement, ont été rejetés, ce qui témoigne de la volonté des instances de l'Etat de maintenir les organismes de gestion agréés même s'il apparait que le dispositif de la majoration de 25% sera à nouveau attaqué. C'est le cas encore dans le cadre de l'examen du PLF 2019 où deux amendements allant dans ce sens ont été déposés puis rejetés par la Commission des Finances (amendements CF I-422 et CF I-266).

Puis quatre amendements visant, à nouveau, la suppression du dispositif de majoration de 25% ont été déposés en séance publique dans le cadre de l'examen du PLF 2019 (I-424, I-534, I-560 et I-1048) puis ont été retirés.

Un amendement I-1648 qui proposait purement et simplement la suppression des OGA par la modification du a) du 1 du 7 de l'article 158 a également été retiré.

Enfin, un amendement I-2317 ouvrant à tous les chefs d'entreprise l'avantage de la déductibilité intégrale du salaire du conjoint a été adopté par l'Assemblée.

Le dispositif de la majoration de 25%, bien que validé en 2010 par le Conseil Constitutionnel, est de moins en moins compris au fur et à mesure que l'on s'éloigne des motifs qui ont justifié sa mise en place en 2005.

- **Le relèvement des seuils du régime de la micro-entreprise - Article 10 de la Loi de Finances du 30 décembre 2017 pour 2018**

L'article 10 de la Loi de Finances a porté le seuil du chiffre d'affaires du régime micro-entreprise de 33 200 euros à 70 000 euros pour les activités libérales et prestations de services et de 82 800 euros à 170 000 euros pour les activités commerciales, de fourniture de logement et de vente de marchandises.

Ce doublement des montants de seuil place, dès lors, dans le champ de la micro-entreprise un grand nombre d'adhérents des organismes de gestion agréés présents et futurs.

Pour les professions libérales, près de 45% des adhérents de nos associations sont en dessous du nouveau seuil.

Plusieurs amendements ont été déposés par Monsieur Mohamed LAQHILA, expert-comptable, par Madame DALLOZ et Monsieur De COURSON dans un premier temps en Commission des Finances (ils ont été rejetés) puis en séance publique.

Ces amendements visaient à encadrer le régime micro afin de pallier la probable baisse des effectifs pour les OGA :

- Création d'un régime « micro-tva » : amendements I-1274 et I-716,
- Réduction du délai de reprise : amendements I-1273, I-717 et I-413,
- Réduction de l'abattement servant de base à la détermination du revenu imposable à hauteur de l'exonération des cotisations sociales, la première année d'installation : amendement I-715,
- Attestation de conformité du CA auprès d'un OGA ou viseur fiscal pour les micro-entrepreneurs : amendement I-782,
- Application de la majoration de 25% sur les entreprises ayant un CA supérieur au régime de franchise en base de la TVA et inférieur au seuil maximum autorisé du régime micro : amendement I-796.

Tous ces amendements ont finalement été rejetés en séance car ils ne correspondaient pas à l'esprit de l'article 10 en termes de choix politique et de promesse électorale.

Début 2018, l'UNASA a proposé à ses adhérents un modèle de courrier destiné à cette population d'adhérents qui avait pour objectif de démontrer qu'ils n'ont pas systématiquement intérêt à quitter leur OGA, par comparaison de la base d'imposition réelle et la base forfaitaire proposée dans le régime micro.

Force est de constater que ces nouveaux seuils ont eu relativement peu d'impact sur les adhérents déjà présents dans nos associations à savoir le « stock » mais ont conduit à un tassement voire une inflexion du nombre d'entrants.

➤ **Consultation PACTE - 15 janvier 2018 / 5 février 2018**

La consultation publique lancée sur internet le 5 janvier 2018 par le Ministère de l'Economie et des Finances, dans le cadre de la préparation du projet de loi PACTE (Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises) a mis en exergue une proposition rédigée dans les termes ci-après :

« Revoir les dispositions fiscales destinées à promouvoir l'adhésion à un organisme de gestion agréé.

Le résultat imposable à l'impôt sur le revenu des exploitants relevant d'un régime réel d'imposition qui n'ont pas adhéré à un organisme de gestion agréé se voit appliquer une majoration de 25%.

L'absence de dispositif similaire pour les sociétés à l'IS conduit à s'interroger sur le champ des entreprises concernées par cette majoration de 25%.

Au moment où les seuils du régime micro ont été modifiés, il est proposé de tirer les conséquences de cette situation pour faire évoluer le dispositif incitant les entreprises à adhérer à un OGA, sans remettre en cause l'objectif de lutte contre la fraude fiscale. »

Il s'agit de l'éventualité de la remise en cause du dispositif de la majoration de 25%.

Cette proposition faisait écho à l'une des 42 propositions de l'U2P.

Nous avons, durant plusieurs semaines, multiplié les contacts avec les pouvoirs publics afin de démontrer l'utilité des OGA dans l'amélioration du civisme fiscal, la lutte contre la fraude et leur rôle de médiation entre le contribuable et l'administration fiscale.

L'engagement des OGA dans l'examen périodique de sincérité a été rappelé avec force : il demeure le critère déterminant pour l'administration fiscale qui est le principal allié des OGA.

Nous avons fait publier un article dans la revue numérique « ACTUEL EXPERT COMPTABLE » après consultation et accord du conseil d'administration.

Nous avons également rédigé une note destinée aux pouvoirs publics sur l'avenir des OGA où ont été exposés les enjeux en cas de suppression du dispositif de majoration et les solutions alternatives possibles pour inscrire définitivement les OGA dans le paysage en tant que « médiateurs fiscaux ».

Il y était préconisé de rendre obligatoire le visa par les OGA ou les experts comptables conventionnés pour les déclarations des entreprises relevant d'un régime réel à l'exception de celles dont les comptes sont certifiés par les commissaires aux comptes.

En contrepartie de cette obligation et des contrôles qui en découlent pour les entreprises adhérentes, il était proposé principalement :

- La prescription totale des dépenses ayant fait l'objet d'un EPS ;
- La faculté de procéder à des déclarations rectificatives sur l'exercice suivant (pour les faibles montants).

Enfin, pour rendre le dispositif opérationnel, il était prévu des sanctions en cas d'absence du visa des entreprises concernées, telles qu'une amende d'un montant équivalent à celui appliqué pour l'absence ou la non-conformité du FEC.

Le projet de loi PACTE, après avoir été différé à plusieurs reprises, a finalement été présenté en Conseil des ministres le 18 juin 2018 et voté en première lecture le 9 octobre.

Il ne comporte aucun volet sur les OGA, ce qui est un signe positif de la part de l'Etat.

➤ **Rapport d'information de Monsieur le Sénateur, Olivier CADIC au nom de la délégation aux entreprises relatif à l'accompagnement du cycle de vie des entreprises - Avril 2018**

En ma qualité de Président de l'UNASA, j'ai été auditionné par Monsieur le Sénateur sur la partie concernant les OGA.

Ce dernier connaissait peu nos organismes jusqu'alors et avait une vision très libérale de l'entreprise. Dans son rapport, il décrit dans un premier temps le rôle des OGA et, après un examen où il met en balance les avantages et inconvénients du système en se référant principalement au rapport de la Cour des Comptes, il conclut en dernier ressort « au maintien du rôle utile des OGA ».

Il met en évidence les principaux axes d'intervention des Organismes de Gestion Agréés et contribue ainsi à faire reconnaître leur intérêt :

« Les OGA concourent à la lutte contre la fraude fiscale...Ils exercent un pré-contrôle fiscal utile dans un contexte de complexité croissante pour un coût modique par entreprise...

Les centres de gestion apportent enfin aux entreprises des informations fiscales et des analyses sectorielles, avec 17 ratios, qui permettent d'adresser des signaux d'alerte contribuant à prévenir les difficultés de l'entreprise. »

➤ **Les récentes réformes dans l'environnement des organismes de gestion agréés**

L'environnement des OGA est également en plein bouleversement :

- Relèvement des seuils d'intervention des commissaires aux comptes les privant d'une très large part de leur marché.
- Proposition d'une nouvelle mission pour les commissaires aux comptes : l'examen de conformité fiscale (consultation publique de la DGFIP).
- Amendement dans le cadre du projet de loi contre la fraude fiscale relatif à la sanction renforcée pour la complicité de fraude fiscale des intermédiaires conseillers de l'entreprise (experts comptables, avocats, etc.).
- Amendement en vue du renforcement du contrôle inopiné en entreprise de l'administration fiscale, etc.

Tous ces changements sont susceptibles d'impacter les missions des OGA et d'accroître la concurrence entre les différents acteurs intervenant auprès des entreprises.

C'est pourquoi nous restons convaincus qu'il importe de rester vigilant et de poursuivre notre effort de communication sur l'utilité des OGA car dans l'hypothèse de la suppression du dispositif de la majoration de 25% sans mise en place d'un système attractif, la disparition à brève échéance des OGA est programmée.

3. LES RELATIONS DE L'UNASA

Comme vous le savez, la Direction Générale des Finances Publiques et l'Ordre des Experts-Comptables constituent des interlocuteurs de premier plan pour l'UNASA.

3.1 Une relation constructive avec la DGFIP

Nous entretenons des relations suivies avec nos interlocuteurs de la DGFIP :

- Madame Véronique RIGAL, Sous-directrice de la gestion fiscale des professionnels et de l'action en recouvrement (GF2),
- Madame Carine BERNARD, Cheffe du bureau GF-2B
- Madame Marie-Sophie DUPONT-LIEB, Directrice Divisionnaire et les membres de son équipe.

Outre la publication de Bulletins Officiels des Impôts par la DGFIP concernant la réforme du régime de la micro-entreprise, cet exercice a été marqué par une concertation régulière entre l'UNASA et la tutelle, dans le cadre de la mise en œuvre de l'examen périodique de sincérité.

3.1.1. Les bulletins officiels des impôts relatifs à la réforme des régimes d'imposition des petites entreprises

En 2018, la DGFIP a rédigé deux bulletins officiels concernant d'une part, les nouveaux seuils d'imposition de la micro-entreprise, et d'autre part, l'harmonisation et la simplification des régimes d'imposition des petites entreprises :

- Harmonisation et simplification des régimes d'imposition des petites entreprises : publié le 9 mai 2018.
- Augmentation des seuils des régimes d'imposition des micro-entreprises (loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018, art. 22) : publié le 1^{er} juin 2018.

3.1.2 La mise en œuvre de l'examen périodique de sincérité

Afin de mesurer les premiers effets de l'examen périodique de sincérité, la DGFIP a demandé aux différentes fédérations d'OGA de recenser les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'EPS puis d'établir un bilan chiffré au 31 janvier 2018 puis au 31 mars 2018.

Ces différentes collectes de données qualitatives et quantitatives ont permis de constater que les rapports entre les différentes parties prenantes, OGA, cabinets et adhérents étaient globalement satisfaisants, après une phase de communication active de la part des OGA en direction des cabinets et d'un large effort de pédagogie.

Les OGA ont identifié un certain nombre de difficultés techniques pour :

- concilier le nombre de pièces justificatives et la pertinence des pièces sélectionnées,
- récupérer les pièces en raison d'itérations difficiles avec certains cabinets d'expertise comptable : pièces faisant le va-et-vient entre le cabinet et l'adhérent,
- sélectionner les pièces, notamment en l'absence du fichier des écritures comptables (FEC) et face à la lourdeur de la gestion administrative du dispositif,
- collecter les pièces justificatives du fait de la multiplicité des supports et des envois, du poids et fractionnement des fichiers,
- appréhender la notion de « doute sérieux » ainsi que le caractère « professionnel » de certaines dépenses.

Certains OGA ont également souligné l'insuffisance de ressources humaines et d'outils informatiques au regard de la mission et face à la nécessité de maintenir un niveau de cotisation raisonnable, cela dans un contexte très concurrentiel.

Concernant le bilan chiffré à fin mars 2018 de notre Union, nous constatons que la participation au questionnaire a été satisfaisante (89% de l'effectif adhérent de l'UNASA).

Nous avons relevé certains indicateurs intéressants qui démontrent d'une part que la mission permet de déceler un nombre non négligeable d'anomalies et d'autre part qu'une marge de progrès reste à accomplir en matière de collecte des FEC :

- 63% d'EPS achevés transmis avec FEC mais encore 37,4% de dossiers transmis avec des documents comptables hormis le FEC,
- Près de 51% de dossiers avec observations,
- 5,44% de dossiers d'EPS avec rectificative.

3.1.3. Réunion DGFIP - Fédérations d'OGA du 6 février 2018

Cette réunion a été fort utile car elle a permis à la DGFIP de rappeler aux fédérations présentes la nécessité d'assurer la mission d'examen périodique de sincérité au regard des enjeux de survie des OGA dans un contexte où ces derniers sont à nouveau confrontés à des oppositions fortes appelant à la suppression de l'examen périodique de sincérité et du dispositif de majoration de 25% dans le cadre de la loi PACTE.

En outre, elle a marqué plusieurs avancées de la DGFIP en vue de la mise en œuvre de l'EPS.

En effet, après échanges avec les fédérations, un certain nombre de difficultés a été relevé sur le terrain et communiqué à la DGFIP.

Celles-ci ont été prises en compte et cela a conduit à divers assouplissements destinés à faciliter l'accomplissement de la mission :

- Possibilité de ne pas réaliser l'EPS sur des adhérents sélectionnés en cas de décès, cession, cessation, cas de force majeure et changement de régime.
- Harmonisation du délai de réalisation de l'ECCV sur celui de l'EPS soit neuf mois auxquels s'ajoutent les deux mois pour la communication du compte-rendu de mission.

- Alignement de la périodicité du contrôle formel des documents comptables sur les années où l'EPS est réalisé, à savoir tous les trois ans.
- Absence de proratisation de chiffre d'affaires (CA), quelle que soit la durée de l'exercice comptable de l'adhérent pour la fixation du nombre de pièces à contrôler.
- Lors d'une opération de fusion-absorption d'OGA, les adhérents de la structure absorbée ne sont pas considérés comme de nouveaux adhérents de la structure absorbante. Ils ne font donc pas l'objet d'un contrôle systématique dans le cadre de l'EPS.
- Précisions sur la nature des recettes (rétrocessions BNC, subventions BA) à prendre en compte pour apprécier les limites de CA permettant de fixer le nombre de pièces à examiner par les OGA dans le cadre du second palier de l'EPS.

Parmi les propositions de la DGFIP, un nouveau barème a été soumis pour avis aux fédérations :

- 0 à 32 000 € : de 3 à 5 pièces
- De 32 000 € à 100 000 € : de 5 à 10 pièces
- De 100 000 € à 250 000 € : de 10 à 15 pièces
- De 250 000 € à 500 000 € : de 15 à 20 pièces
- Au-delà de 500 000 € : 20 pièces

Après étude et simulations de l'UNASA sur les différentes hypothèses hautes et basses, il est apparu qu'il était préférable de maintenir le barème actuel pour la campagne de 2018.

Le résultat des simulations était le suivant :

- Bas de la fourchette : Le nombre moyen de pièces ressort à 7,1 pièces (soit 10% de moins que le barème actuel)
- Haut de la fourchette : Le nombre moyen de pièces ressort à 11,4 pièces (soit 46% de plus que le barème actuel).

La DGFIP a décidé de conserver pour la campagne 2018 le barème actuellement en vigueur.

Au cours de cette réunion, d'autres précisions ont été apportées par la DGFIP :

- Le compte-rendu de mission relatif au FEC ne sera pas modifié mais les modalités de remplissage de ce CRM feront l'objet de précisions dans un BOFIP.
- L'absence de communication des documents comptables dans le cadre de l'EPS ne donnera pas lieu à un nouveau cas de CRM mais doit être commentée dans un BOFIP.

3.1.4. Bilan de l'examen périodique de sincérité et actualité des OGA : **Document DGFIP de septembre 2018**

Après collecte des bilans de l'examen périodique de sincérité au 31 mars 2018 auprès des fédérations d'OGA, la DGFIP a communiqué les résultats de la compilation :

- 153 000 adhérents doivent faire l'objet d'un EPS au titre de la première campagne à savoir l'exercice clôturé le 31 décembre 2016 (119 740 EPS sont achevés, soit atteinte de la cible à hauteur de 78 %)
- Au total 943 740 pièces justificatives ont été examinées au titre de l'ensemble des deux paliers :
 - o 118 614 pièces au titre du premier palier,
 - o 825 126 pièces au titre du second palier.

La DGFIP indique que cela représente environ 22 millions d'euros en base d'enjeux financiers.

La deuxième campagne de l'EPS est actuellement en cours :

- Le tirage au sort des adhérents a eu lieu à compter du 1er janvier 2018,
- Les travaux de l'EPS devront être clôturés au plus tard le 31 mars 2019,
- 180 000 adhérents font l'objet de la seconde campagne (clôtures d'exercice en cours d'année et au 31/12/2017).

La DGFIP a également listé plusieurs points qui devront faire l'objet d'une actualisation du BOFIP au-delà de ceux déjà entérinés dans le principe le 6 février :

- Non assimilation du conjoint reprenant l'exploitation agricole à un nouvel adhérent.
- Alignement des procédures d'instruction des renouvellements des conventions des viseurs fiscaux sur celles applicables aux OGA : envoi d'une lettre aux viseurs fiscaux pour leur indiquer que la convention arrive à échéance.
- Création d'un état OA1 pour les organismes mixtes de gestion agréé (OMGA).
- Prise en compte des bureaux secondaires, de la publicité et du démarchage sur les états OA1.

Enfin, elle a précisé sa doctrine sur les cotisations en matière de régime de la micro-entreprise : Il est impossible pour un OMGA de pratiquer une cotisation d'un montant réduit différent entre les adhérents « micro » BIC/BA et les adhérents « micro » BNC.

Cette même interdiction s'applique entre les primo-adhérents industriels, commerçants, artisans et agriculteurs et les primo-adhérents, professions libérales.

3.2 Poursuite du partenariat avec le Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts Comptables

L'UNASA demeure un acteur de premier plan du portail jedeclare.com avec un très large nombre d'organismes de gestion utilisateurs.

Plusieurs des Directeurs d'organismes membres de l'UNASA participent régulièrement au groupe GT2 au sein d'EDIFICAS.

Elle s'efforce d'être au plus près des attentes des différents utilisateurs du portail jedeclare.com au travers du CLUB JDC (association des utilisateurs de la plateforme jedeclare.com). Ce club permet de prendre en considération les améliorations à apporter chaque année au fonctionnement de la plateforme JDC après la campagne fiscale.

L'UNASA a pris part aux réunions de l'UNPCOGA qui constitue un lieu d'échanges entre les fédérations d'organismes agréés et la profession comptable, en toute transparence.

Le Président de l'UNPCOGA est le Président de l'Ordre, Monsieur Charles-René TANDÉ.

Il a été proposé trois vice-présidences : la FCGA, la FCGAA et la Conférence des ARAPL.

L'UNASA est désignée comme Secrétaire en la personne de votre Président et par Monsieur Emmanuel HEBERT, Vice-président de l'UNASA en tant que Suppléant.

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGRÉÉES

Enfin, l'UNASA a réaffirmé son attachement à la profession comptable en réservant un stand commun avec la Fédération des Centres de Gestion Agréés, la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles au 73e Congrès de l'Ordre des Experts-Comptables à Clermont-Ferrand les 10, 11 et 12 octobre 2018.

3.3 Relations avec la Fédération des Centres de Gestion Agréés

Lors de notre Assemblée Générale de 2016, nous avons adopté des modifications statutaires nous permettant d'avoir comme adhérents, outre les organismes mixtes de gestion agréées, les

centres de gestion agréés. Désormais les fédérations les plus importantes accueillent indistinctement tout type d'OGA.

Or, on observe un très large mouvement de transformation des centres et associations agréés en OMGA, ainsi qu'un mouvement de fusion entre AGA et CGA générant de fait une concurrence entre les fédérations.

Dès le mois de décembre 2017, le conseil d'administration de l'UNASA s'est prononcé en faveur d'un rapprochement entre l'UNASA et la FCGA sous la forme d'une confédération permettant la mise en commun de moyens : documentation, formation...

Pendant l'année écoulée, un groupe de travail commun entre l'UNASA et la FCGA, composé de 10 membres, s'est régulièrement réuni pour étudier la possibilité d'un rapprochement des deux structures dans le cadre d'une confédération.

Le groupe commun réunit les personnes suivantes :

Pour la FCGA

Monsieur Yves MARMONT, Président
Monsieur Alain CONESA, Vice-président
Monsieur Claude GUILLAUME, Trésorier
Monsieur Christophe DUNOYER, Membre du bureau
Monsieur Guy STAIANO, Membre du bureau

Pour l'UNASA

Monsieur Béchir CHEBBAH, Président
Monsieur Daniel FORESTIER, Vice-président
Monsieur Emmanuel HEBERT, Vice-président
Monsieur Bernard BECAMEL, Administrateur
Monsieur Jean-Jacques HELLE, Administrateur

Une dernière réunion s'est tenue le 20 avril 2018. Un compte-rendu des travaux de cette réunion est annexé aux présentes.

Le conseil d'administration de l'UNASA a voté à l'unanimité de ses membres le 8 juin dernier la résolution ci-après :

Dans le cadre du rapprochement de l'UNASA avec la FCGA, le conseil d'administration décide de proposer à l'assemblée générale de l'UNASA l'autorisation de créer une confédération avec la FCGA prenant effet au 1er janvier 2019, dans le respect des termes du compte-rendu de la réunion UNASA-FCGA du 20 avril 2018, annexé ci-après.

Depuis, un projet des statuts de la future confédération est en préparation et sera communiqué lors de l'assemblée générale, c'est la raison pour laquelle nous soumettons aujourd'hui à vos suffrages la onzième résolution.

3.4 Relations de l'UNASA avec la CNPL

La CNPL, Chambre Nationale des Professions Libérales constitue le pendant de l'UNAPL. Initialement, c'était un regroupement de professionnels libéraux indépendants qui a évolué en s'ouvrant aux syndicats, ainsi qu'à une catégorie de « membres associés ». Depuis 2014, l'UNASA est « membre associé » de la CNPL lui permettant, entre autres, de proposer de l'information aux adhérents membres de la CNPL.

3.5 Poursuite de la collaboration entre l'UNASA et l'UFCA

L'UFCA est l'Union Francilienne des Centres et Associations.

Présidée par Monsieur Daniel FORESTIER, elle regroupe 20 centres et associations de Paris et de la région Ile de France.

Pour la quatrième année consécutive, le « Guide d'installation en profession libérale » est publié sous double logo UNASA / UFCA afin d'en permettre la promotion auprès des créateurs de la région Paris Ile de France dans le cadre des salons professionnels mais aussi d'en assurer la diffusion auprès des URSSAF dans cette même région.

Cette communication permet de faire connaître aux porteurs de projet les organismes communs aux deux unions, à savoir 90 % d'entre-eux.

4. LES PRODUITS ET SERVICES DE L'UNASA

4.1 Accès à une base documentaire BIC

L'UNASA a ouvert ses services en matière de BIC et propose désormais une newsletter « LA LETTRE DES ADHÉRENTS DE L'UNASA » enrichie d'une rubrique TPE (transversale BNC/BIC) et d'une rubrique spécifique BIC.

D'autres produits concernent l'ensemble des membres de l'UNASA et leur environnement :

- accès à cinquante de fiches pratiques destinées aux personnels des OGA et aux membres correspondants,
- mise à disposition d'une bourse d'emploi sur l'intranet de l'UNASA.

4.2 Poursuite du partenariat avec E-CONSULT

Diffusion de vidéos d'information

L'accord entériné par l'UNASA a permis à tous les OGA clients de bénéficier d'un tarif inférieur de 15 % au tarif en vigueur précédemment (soit les deux premiers paliers de la dégressivité atteints).

Une vingtaine d'OGA de l'UNASA a déjà souscrit l'offre de services d'E-CONSULT.

Parmi les thèmes traités récemment, on peut citer :

- Pourquoi adhérer à une association agréée ?
- L'essentiel de la TPE - septembre 2018
- L'essentiel du prélèvement à la source
- Se construire un patrimoine et un complément de retraite grâce à l'immobilier locatif, l'essentiel

Poursuite des sessions de « webinaire »

L'UNASA a proposé, conjointement avec l'ANPRECEGA et la FCGA, aux associations et centres membres respectifs des deux organisations de participer à plusieurs webinaires.

Ces webinaires étaient principalement centrés sur la mise en œuvre de l'examen périodique de sincérité.

Trois sessions ont été proposées :

- Le règlement général des données personnelles (RGDP) - Le 16 avril 2018,
- Le contrôle de TVA – 1^{ère} partie - Le 18 mai 2018
- Le contrôle de TVA – 2^{ème} partie - Le 8 juin 2018
- Le véhicule – Le 12 septembre 2018

Ces sessions ont été suivies par plus de 60 Directeurs et collaborateurs d'organismes agréés.

C'est pourquoi nous projetons d'organiser d'autres séances sur des thèmes à définir en fonction des besoins des dirigeants d'organismes agréés.

Elles seront alors facturées selon les propositions tarifaires dégressives d'E-Consult.

4.3 Projet de partenariat avec l'Agence France Entrepreneur

L'AFE (anciennement APCE) est un acteur public de premier plan pour la création d'entreprise et

recense 180 000 visiteurs sur son site professionnel et un million de pages vues.

Suite à différents échanges entre l'Agence France Entrepreneur et l'UNASA, il a été décidé de mettre en place une complémentarité de services :

- Fourniture à l'AFE par l'UNASA d'une information juridique au profit des créateurs d'entreprises,
- Orientation et information des créateurs par des OGA adhérents de l'UNASA sur la base du volontariat : une charte d'engagement pourra être signée entre l'UNASA et chaque Organisme de Gestion Agréé bénévole désireux d'accompagner les créateurs dans leur démarche d'installation.

En contrepartie de cet engagement, l'AFE fera bénéficier l'UNASA de sa visibilité grâce à la communication sur le site de l'AFE d'une carte de France avec indication de ces OGA, points relais d'informations et leurs coordonnées.

5 ACTIONS EXTERIEURES

En ce qui concerne les ACTIONS EXTERIEURES, destinées à faire connaître notre Union et nos associations, nous pouvons citer notre participation :

- A l'assemblée générale de l'AIROGA, les 11 et 12 juin 2018 à Dolancourt,
- A l'assemblée générale de l'ANPRECEGA, les 27 et 28 septembre 2018 à Quimper,
- Au 73^e Congrès de l'Ordre des Experts-Comptables, les 10, 11 et 12 octobre 2018 à Clermont-Ferrand.

Je tiens à renouveler mes remerciements aux coordinateurs des publications ainsi qu'aux membres de la Commission Communication et Formation, Mesdames Sylvie BAROU, Elodie FERRAILLE, Laurence IRASTORZA, Isabelle ROLLET et Messieurs Hervé BALLAND, Nejmeddine CHEBBAH, Jean-Paul HUART, Yannick JAN, Jean-Charles MERCIER, sans oublier son nouveau Président, Monsieur Christophe LANGLET.

Tel est le compte-rendu de l'activité déployée par votre conseil d'administration et ses représentants au cours de l'année écoulée.

Je vous rappelle également que le conseil d'administration s'est réuni cinq fois : les 8 décembre 2017, 9 mars 2018, 8 juin 2018 et 28 septembre 2018 à Lyon à l'invitation d'AGAURA.

Le séminaire de formation et d'information de juin 2017 s'est déroulé à Naples.

Il a permis de faire le point sur l'actualité concernant l'examen périodique de sincérité et les Organismes Mixtes de Gestion Agréés.

Plus de soixante Directeurs, collaborateurs et élus d'associations y ont pris part, témoignant ainsi de leur intérêt pour ce moment privilégié d'échanges d'expériences et d'information.

6 L'UNION, AUJOURD'HUI

24 organismes mixtes de gestion agréés BNC/BIC sont venus rejoindre les rangs de notre union depuis la dernière assemblée générale dont neuf OMGA qui ne sont pas issus des rangs de l'UNASA et une nouvelle association agréée parisienne.

On dénombre à ce jour 34 OMGA au sein de l'UNASA et une dizaine d'Associations agréées en cours de transformation.

L'UNASA compte à ce jour 85 organismes de gestion agréés adhérents soit 245 000 professionnels.

Certaines de nos associations administratrices ont été absorbées dans le cadre de fusions avec des OMGA. Ces derniers ont adhéré à nouveau à l'UNASA.

Ainsi ont été cooptés comme administrateurs au cours de l'année les OMGA suivants :

- OGA MEDITERRANEE Avignon en remplacement d'AGAPL PROVENCE (CA du 9 mars 2018) qui est en renouvellement lors de notre Assemblée de ce jour,
- AGAURA Lyon en remplacement de l'APLRL (CA du 28 septembre 2018).

A l'issue de la lecture du présent rapport d'activité, le Trésorier vous présentera les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ainsi que le budget prévisionnel de l'année 2019.

Il vous sera proposé de maintenir le montant de la cotisation annuelle des associations de l'UNASA à 2 euros H.T par adhérent dans la limite de 9 000 euros H.T. par association ainsi que le forfait pour la documentation à 40 centimes par adhérent.

Plusieurs résolutions concernant les OGA ou OMGA dont l'effectif est inférieur ou égal à 100 adhérents vous seront également soumises.

Afin de permettre un renouvellement du conseil d'administration par tiers conformément aux statuts, il vous sera proposé d'élire ou de réélire sept administrateurs et d'entériner la cooptation d'un administrateur en remplacement d'un administrateur dont le mandat est terminé du fait d'une fusion.

Telles sont les questions inscrites à l'ordre du jour de notre Assemblée.

Pour conclure, et comme de coutume, je tiens à remercier tous les administrateurs et les permanents qui consacrent une partie importante de leur temps pour œuvrer dans l'intérêt général.

Pour le conseil d'administration,

Le Président

Béchir CHEBBAH





Assemblée Générale Ordinaire

Paris, le 9 novembre 2018

- Rapport d'activité
- ✓ **Rapport financier**
- Rapport du censeur



RAPPORT FINANCIER SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Mesdames et Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport financier sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre, ainsi que sur les comptes annuels dudit exercice soumis aujourd'hui à votre approbation.

PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels qui vous sont présentés sont conformes aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Notre compte de résultat pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, fait ressortir les principaux chiffres suivants :

	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
Cotisations	308 342 €	305 990 €
Publications	- €	- €
Forfait documentation	85 382 €	83 814 €
Autres produits	29 457 €	2 033 €
Reprise sur provisions et transfert de charges	- €	- €
Produits d'exploitation	423 181 €	391 837 €
Publications	12 270 €	12 795 €
Autres charges externes	294 369 €	238 323 €
Impôts et taxes	1 319 €	1 302 €
Salaires et charges sociales	112 334 €	114 632 €
Amortissements et provisions	3 250 €	3 068 €
Charges d'exploitation	423 542 €	370 121 €
Résultat d'exploitation	- 361 €	21 716 €
Résultat financier	569 €	945 €
Résultat courant	208 €	22 662 €
Résultat exceptionnel	€	- €
Impôts sur les bénéfices	31 €	2 086 €
Résultat de l'exercice	177 €	20 576 €

Ainsi que vous pouvez le constater, les produits réalisés au cours de l'exercice écoulé se traduisent par des produits d'exploitation qui se sont élevés à 423 181 € contre 391 837 € pour l'exercice 2016.

Pour rappel, les cotisations de l'exercice 2017 de chaque association sont calculées sur la base de 2.00 € HT par adhérent présent au 31 mai de la même année (comme pour les cotisations de l'exercice 2016) avec un plafonnement global à 9 000 € HT par association (comme pour l'exercice 2016).

Ainsi, le montant global des cotisations facturées par l'UNASA en 2017 s'est élevé à 308 342 € (contre 305 990 € pour l'exercice 2016).

Le total des charges d'exploitation ressort à 423 542 € (dont 12 270 € de frais des publications) contre 370 121 € l'exercice précédent (dont 12 795 € de frais de publications).

Le résultat de l'exercice est bénéficiaire de 177 € contre un bénéfice de 20 576 € l'exercice précédent.

Ce résultat traduit dans l'ensemble la politique du Conseil d'Administration : recherche de l'équilibre en compensant au mieux les charges de structure.

Notre bilan, au 31 décembre 2017, se caractérise par les principales valeurs suivantes :

	31/12/2017 (12 mois)	31/12/2016 (12 mois)
Actif immobilisé	7 926 €	9 177 €
Créances et autres actifs circulants	84 864 €	71 953 €
Disponibilités	387 392 €	359 169 €
TOTAL DE L'ACTIF (montants nets)	480 183 €	440 299 €
Report à nouveau	343 772 €	323 196 €
Résultat de l'exercice	177 €	20 576 €
Fonds propres	343 949 €	343 772 €
Provision pour risques et charges	25 000 €	25 000 €
Dettes	111 234 €	71 527 €
TOTAL DU PASSIF	480 183 €	440 299 €

Au 31/12/2017, les fonds propres sont de 344 k€. De son côté, la trésorerie disponible s'est élevée à 387 k€.

CONCLUSION

Nous espérons que la résolution qui vous sera proposée recevra votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus au Conseil d'Administration pour sa gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le Trésorier
Phi TRAN

Bilan actif

UNASA

Etats de synthèse au 31/12/2017

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	26 683	24 865	1 818	
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	18 042	11 934	6 108	9 177
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	44 725	36 799	7 926	9 177
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	19 884		19 884	19 790
Autres créances	27 478		27 478	19 549
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	387 392		387 392	359 169
Charges constatées d'avance	37 503		37 503	32 615
ACTIF CIRCULANT	472 257		472 257	431 122
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	516 982	36 799	480 183	440 299

Bilan passif

UNASA

Etats de synthèse au 31/12/2017

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	343 772	323 196
RESULTAT DE L'EXERCICE	177	20 576
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	343 949	343 772
<i>Apports</i>		
<i>Legs et donations</i>		
<i>Subventions affectées</i>		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	25 000	25 000
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	25 000	25 000
Fonds dédiés sur subventions		
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 236	42 594
Dettes fiscales et sociales	24 840	26 291
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2 158	2 641
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	111 234	71 527
Ecarts de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	480 183	440 299

Détail du bilan actif

UNASA

Etats de synthèse au 31/12/2017

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
- 205000 CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	26 682,79		26 682,79	24 682,79
- 280500 AMORT. CONCESSIONS & DROITS SIMILA		24 864,64	-24 864,64	-24 682,79
Concessions, brevets et droits assimilés	26 682,79	24 864,64	1 818,15	
Immobilisations corporelles				
- 218300 MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUI	10 050,21		10 050,21	10 050,21
- 218400 MOBILIER	7 992,25		7 992,25	7 992,25
- 281830 AMORT. MATERIEL DE BUREAU ET INFOR		8 204,54	-8 204,54	-6 734,54
- 281840 AMORT MOBILIER		3 729,73	-3 729,73	-2 131,27
Autres immobilisations corporelles	18 042,46	11 934,27	6 108,19	9 176,65
Immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	44 725,25	36 798,91	7 926,34	9 176,65
Stocks				
Créances				
- 411300 AUTRES CLIENTS UNASA PARIS	360,00		360,00	
- 411400 CLIENTS PARIS 20.00%	12 297,07		12 297,07	19 789,87
- 418100 CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	7 226,74		7 226,74	
Usagers et comptes rattachés	19 883,81		19 883,81	19 789,87
- 409800 FOURNISSEURS - RRR A OBTENIR	504,00		504,00	
- 421100 PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES				45,16
- 445660 TVA DEDUCTIBLE S/ABS	9 855,78		9 855,78	2 113,12
- 445675 CREDIT DE TVA	15 703,00		15 703,00	2 837,00
- 445720 TVA COLLECTEE 19.60%	215,33		215,33	215,33
- 445800 TVA A REGULARISER				10 650,00
- 445860 TVA SUR FACTURES NON PARVENUES	1 199,87		1 199,87	3 688,00
Autres créances	27 477,98		27 477,98	19 548,61
Divers				
- 512000 HSBC	54 287,69		54 287,69	69 361,98
- 512009 LCL	333 104,75		333 104,75	289 806,74
Disponibilités	387 392,44		387 392,44	359 168,72
- 486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	37 502,59		37 502,59	32 614,88
Charges constatées d'avance	37 502,59		37 502,59	32 614,88
ACTIF CIRCULANT	472 256,82		472 256,82	431 122,08
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	516 982,07	36 798,91	480 183,16	440 298,73

Détail du bilan passif

UNASA

Etats de synthèse au 31/12/2017

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
- 110000 REPORT A NOUVEAU (SOLDE CREDITEUR)	343 771,73	323 196,16
Report à nouveau	343 771,73	323 196,16
RESULTAT DE L'EXERCICE	176,98	20 575,57
FONDS PROPRES	343 948,71	343 771,73
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
- 158000 AUTRES PROVISIONS POUR CHARGES	25 000,00	25 000,00
Provisions pour charges	25 000,00	25 000,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	25 000,00	25 000,00
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
- 401100 FOURNISSEURS PARIS	63 543,26	13 497,05
- 408100 FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	20 692,95	29 097,30
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	84 236,21	42 594,35
- 422000 COMITE D'ENTREPRISE	61,00	48,00
- 428200 DETTES PROV POUR CONGES PAYES	3 850,00	5 049,00
- 431000 SECURITE SOCIALE	8 474,00	8 593,00
- 437100 KLESIA	1 909,71	2 919,00
- 437200 REUNICA	463,86	450,00
- 437500 GAN VIE	242,35	253,25
- 437600 LA MONDIALE	4 427,00	1 068,00
- 438200 CHARGES SOCIALES S/CONGES PAYES	1 925,00	2 525,00
- 444000 ETAT - IMPOT SUR LES BENEFICES	31,00	2 086,00
- 445725 TVA COLLECTEE 20.0%	2 110,60	3 300,14
- 445800 TVA A REGULARISER	141,00	
- 445870 TVA SUR FACTURES A ETABLIR	1 204,46	
Dettes fiscales et sociales	24 839,98	26 291,39
- 411100 CLIENTS PARIS 19.60%	265,53	265,53
- 411200 CLIENTS LYON 19.60%	1 038,73	1 038,73
- 468600 CHARGES A PAYER	854,00	1 337,00
Autres dettes	2 158,26	2 641,26
DETTES	111 234,45	71 527,00
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	480 183,16	440 298,73

Compte de résultat

UNASA

Etats de synthèse au 31/12/2017

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
Ventes de marchandises						
Production vendue	423 180	100,00	391 837	100,00	31 343	8,00
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises et Transferts de charge						
Cotisations						
Autres produits	1				1	
Produits d'exploitation	423 181	100,00	391 837	100,00	31 344	8,00
Achats de marchandises						
Variation de stock de marchandises						
Achats de matières premières	12 270	2,90	12 795	3,27	-525	-4,10
Variation de stock de matières premières						
Autres achats non stockés et charges ext	286 658	67,74	230 343	58,79	56 315	24,45
Impôts et taxes	1 319	0,31	1 302	0,33	17	1,31
Salaires et Traitements	78 288	18,50	80 516	20,55	-2 228	-2,77
Charges sociales	34 046	8,05	34 116	8,71	-70	-0,21
Amortissements et provisions	3 250	0,77	3 068	0,78	182	5,93
Autres charges	7 710	1,82	7 979	2,04	-269	-3,38
Charges d'exploitation	423 542	100,09	370 121	94,46	53 421	14,43
RESULTAT D'EXPLOITATION	-361	-0,09	21 716	5,54	-22 078	-101,66
Opérations faites en commun						
Produits financiers	569	0,13	945	0,24	-376	-39,78
Charges financières						
Résultat financier	569	0,13	945	0,24	-376	-39,78
RESULTAT COURANT	208	0,05	22 662	5,78	-22 454	-99,08
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles						
Résultat exceptionnel						
Impôts sur les bénéfices	31	0,01	2 086	0,53	-2 055	-98,51
Report des ressources non utilisées						
Engagements à réaliser						
EXCEDENT OU DEFICIT	177	0,04	20 576	5,25	-20 399	-99,14
Contribution volontaires en nature						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
Total des produits						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Personnel bénévole						
Total des charges						

Détail du compte de résultat

UNASA

Etats de synthèse au 31/12/2017

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
- 706000 COTISATIONS	308 342,00	72,86	305 990,00	78,09	2 352,00	0,77
- 706100 FORFAIT DOCUMENTATION	85 382,00	20,18	83 813,60	21,39	1 568,40	1,87
- 708150 REUNIONS TECHNIQUES	24 172,28	5,71	1 200,00	0,31	22 972,28	NS
- 708158 REUNIONS TECHNIQUES DOM	4 000,00	0,95			4 000,00	
- 708800 AUTRES PRODUITS ACTIVITES A	1 283,34	0,30	833,34	0,21	450,00	54,00
Production vendue	423 179,62	100,00	391 836,94	100,00	31 342,68	8,00
- 758000 PRODUITS DIVERS GESTION CC	0,93				0,93	
Autres produits	0,93				0,93	
Produits d'exploitation	423 180,55	100,00	391 836,94	100,00	31 343,61	8,00
- 601169 DONNEES STATISTIQUES	12 270,00	2,90	12 795,00	3,27	-525,00	-4,10
Achats de matières premières	12 270,00	2,90	12 795,00	3,27	-525,00	-4,10
- 606300 FOURNITURES ENTRETIEN & PE	466,49	0,11	262,34	0,07	204,15	77,82
- 606400 FOURNITURES ADMINISTRATIVE	3 905,71	0,92	2 672,02	0,68	1 233,69	46,17
- 613200 LOCATIONS IMMOBILIERES	9 615,40	2,27	9 615,40	2,45		
- 613530 LOCATION MATERIEL DE BUREA	898,28	0,21	887,37	0,23	10,91	1,23
- 615600 MAINTENANCE	1 906,76	0,45	1 925,61	0,49	-18,85	-0,98
- 616000 PRIMES D'ASSURANCES	1 420,93	0,34	1 927,38	0,49	-506,45	-26,28
- 618200 NEWS LETTER	25 454,00	6,01	20 454,00	5,22	5 000,00	24,45
- 618250 BASE DOCUMENTAIRE	29 546,00	6,98	38 000,00	9,70	-8 454,00	-22,25
- 618260 BROCHURES	27 100,00	6,40			27 100,00	
- 618300 DOCUMENTATION TECHNIQUE	19 165,50	4,53	6 926,19	1,77	12 239,31	176,71
- 618510 ASSEMBLEE GENERALE	67 190,14	15,88	75 433,72	19,25	-8 243,58	-10,93
- 618520 CA DECENTRALISE	12 001,00	2,84	5 739,55	1,46	6 261,45	109,09
- 618540 SEMINAIRE UNASA	5 180,00	1,22	7 270,00	1,86	-2 090,00	-28,75
- 618550 REUNIONS UNASA	28 992,61	6,85	11 485,16	2,93	17 507,45	152,44
- 622601 HONORAIRES COMPTABLES	4 500,00	1,06	4 820,00	1,23	-320,00	-6,64
- 622602 HONORAIRES CENSEURS	3 550,00	0,84	3 450,00	0,88	100,00	2,90
- 622611 HONORAIRES TL CONSEILS	1 200,00	0,28	1 200,00	0,31		
- 622800 REMUN. & HONORAIRES DIVERSES	96,38	0,02	171,38	0,04	-75,00	-43,76
- 623100 INSERTIONS PUBLICITAIRES	11 700,00	2,76	5 000,00	1,28	6 700,00	134,00
- 623340 CONGRES ET SALONS	9 158,35	2,16	7 831,00	2,00	1 327,35	16,95
- 623400 CADEAUX A LA CLIENTELE	960,94	0,23	1 821,03	0,46	-860,09	-47,23
- 624700 TRANSPORTS COLLECTIFS DU I	773,90	0,18	782,00	0,20	-8,10	-1,04
- 625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	8 880,21	2,10	11 921,97	3,04	-3 041,76	-25,51
- 625700 RECEPTIONS	2 901,84	0,69	3 030,08	0,77	-128,24	-4,23
- 626100 AFFRANCHISSEMENTS	578,06	0,14	418,74	0,11	159,32	38,05
- 626200 TELEPHONE	748,73	0,18	745,75	0,19	2,98	0,40
- 626300 INTERNET	1 707,33	0,40	1 707,04	0,44	0,29	0,02
- 627000 SERVICES BANCAIRES	712,86	0,17	718,60	0,18	-5,74	-0,80
- 628110 COTISATIONS PROFESSIONNEL	6 347,00	1,50	4 127,00	1,05	2 220,00	53,79
Autres achats non stockés et charges c	286 658,42	67,74	230 343,33	58,79	56 315,09	24,45
- 631200 TAXE D'APPRENTISSAGE	374,00	0,09	369,00	0,09	5,00	1,36
- 631300 FORMATION CONTINUE	496,00	0,12	488,00	0,12	8,00	1,64
- 635110 TAXE PROFESSIONNELLE	449,00	0,11	445,00	0,11	4,00	0,90
Impôts et taxes	1 319,00	0,31	1 302,00	0,33	17,00	1,31
- 641100 SALAIRES	53 400,00	12,62	53 400,00	13,63		

Détail du compte de résultat

UNASA

Etats de synthèse au 31/12/2017

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	%	Simple : Variation en valeur	%
- 641150 SALAIRES ADMINISTRATEURS	26 086,96	6,16	26 086,96	6,66		
- 641200 PROVISION POUR CONGES PAY	-1 199,00	-0,28	1 029,00	0,26	-2 228,00	-216,52
Salaires et Traitements	78 287,96	18,50	80 515,96	20,55	-2 228,00	-2,77
- 645100 COTISATIONS URSSAF	22 404,45	5,29	22 459,34	5,73	-54,89	-0,24
- 645120 CHARGES SOCIALES S/CP	-600,00	-0,14	515,00	0,13	-1 115,00	-216,50
- 645200 COTISATIONS AUX MUTUELLES	969,40	0,23	955,58	0,24	13,82	1,45
- 645300 COTISATIONS AUX CAISSES DE I	10 226,35	2,42	9 140,76	2,33	1 085,59	11,88
- 647000 AUTRES CHARGES SOCIALES	1 045,80	0,25	1 045,80	0,27		
Charges sociales	34 046,00	8,05	34 116,48	8,71	-70,48	-0,21
- 681110 DOT AMORT S/IMMOS INCORPOF	181,85	0,04			181,85	
- 681120 DOT AMORT S/IMMOS CORPORE	3 068,46	0,73	3 068,46	0,78		
Amortissements et provisions	3 250,31	0,77	3 068,46	0,78	181,85	5,93
- 651000 SITE INTERNET	7 709,75	1,82	7 978,05	2,04	-268,30	-3,36
- 658000 CHARGES DIVERSES GESTION (0,40		1,43		-1,03	-72,03
Autres charges	7 710,15	1,82	7 979,48	2,04	-269,33	-3,38
Charges d'exploitation	423 541,84	100,09	370 120,71	94,46	53 421,13	14,43
RESULTAT D'EXPLOITATION	-361,29	-0,09	21 716,23	5,54	-22 077,52	-101,66
- 764000 REVENUS DES CAT	569,27	0,13	945,34	0,24	-376,07	-39,78
Produits financiers	569,27	0,13	945,34	0,24	-376,07	-39,78
Résultat financier	569,27	0,13	945,34	0,24	-376,07	-39,78
RESULTAT COURANT	207,98	0,05	22 661,57	5,78	-22 453,59	-99,08
Résultat exceptionnel						
- 695000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	31,00	0,01	2 086,00	0,53	-2 055,00	-98,51
Impôts sur les bénéfices	31,00	0,01	2 086,00	0,53	-2 055,00	-98,51
EXCEDENT OU DEFICIT	176,98	0,04	20 575,57	5,25	-20 398,59	-99,14
Contribution volontaires en nature						
Total des produits						
Total des charges						

UNASA

	Année 2016	Année 2017			Année 2018	Année 2019
	Réalisations 2016	Réalisations 2017	Budget 2017	Ecart Réalisations / Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019
Cotisations	305 990	308 342	300 000	8 342	300 000	310 000
Forfait Documentation	83 814	85 382	81 000	4 382	81 000	85 000
Réunions techniques	1 200	24 172		24 172	25 000	25 000
Congrès & Salons						
Autres refacturations	833	5 283		5 283		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	391 837	423 180	381 000	42 180	406 000	420 000
Revenus des CAT	945	569	1 500	-931	600	600
Reprise sur provisions pour créances douteuses			10 000	-10 000	19 000	
Reprise sur provisions pour risques et charges						
Transfert de charges et autres produits		1		1		
TOTAL AUTRES PRODUITS	945	570	11 500	-10 930	19 600	600
TOTAL PRODUITS	392 782	423 750	392 500	31 250	425 600	420 600
Fournitures administratives et petit équipement	2 934	4 372	3 000	1 372	3 000	4 000
Loyers	9 615	9 615	10 000	-385	10 000	10 000
Réunions (AG, CA, Formations,...)	99 928	113 364	110 000	3 364	115 000	115 000
Assurances, documentation, informatique et divers	11 667	12 728	14 000	-1 272	14 000	14 000
Données statistiques	12 795	12 270	12 000	270	13 000	13 000
Honoraires	9 470	9 250	10 000	-750	10 000	10 000
Communications et insertions publicitaires	5 000	11 700	7 500	4 200	7 500	7 500
Congrès et salons	7 831	9 158	10 000	-842	8 000	10 000
Frais de déplacements	12 704	9 654	15 000	-5 346	15 000	12 000
Frais de réception	3 030	2 902	5 000	-2 098	4 000	4 000
Indemnité de Bureau	31 304	31 304	32 000	-696	32 000	32 000
Affranchissements, téléphonie et divers	9 710	11 151	11 000	151	10 000	11 000
Newsletter	20 454	25 454	20 500	4 954	25 500	28 000
Nexsletter Spéciale "Loi de Finances"					2 000	2 000
Guide 2035	38 000	24 546	25 000	-454	25 000	28 000
Guide Nouveautés 2035 et 2031					2 000	2 000
Guide TVA		18 100	10 000	8 100	5 100	5 100
Brochures Le Plus		9 000		9 000	9 000	9 000
Fiches pratiques		5 000		5 000	5 000	5 000
GUIDE Fiscal Lexis Nexis		10 664		10 664	13 000	
Site internet "S'installer en profession libérale"	7 978	7 710	8 000	-290	8 000	8 000
Site internet "Primo télédéclarants"						
Charges diverses de gestion courante	1	0		0		
TOTAL ACHAT & CHARGES EXTERNES	282 422	337 943	303 000	34 943	336 100	329 600
Impôts et taxes	1 302	1 319	1 500	-181	1 500	1 500
TOTAL IMPOTS ET TAXES	1 302	1 319	1 500	-181	1 500	1 500
Salaires et charges sociales	83 328	81 030	85 000	-3 970	85 000	86 000
TOTAL APPOINTEMENTS ET CHARGES SOCIALES	83 328	81 030	85 000	-3 970	85 000	86 000
Dotations aux amortissements	3 068	3 250	3 000	250	3 000	3 500
Dotations aux provisions pour créances douteuses						
Impôts sur les sociétés	2 086	31		31		
TOTAL CHARGES DIVERSES	5 154	3 281	3 000	281	3 000	3 500
TOTAL DES CHARGES	372 207	423 573	392 500	31 073	425 600	420 600
RESULTAT	20 576	177		177		

UNASA – NOTE ANNEXE AU BUDGET 2019

Le budget de l'année 2019 est proposé avec les options suivantes :

- Maintien de la grille des cotisations au niveau actuel. Les associations membres de l'Union s'acquitteront d'une cotisation de 2.00 € HT par adhérent présent au 31 mai 2019 avec un plafond de 9 000 € HT par association.
- La contribution forfaitaire en matière de documentation maintenue à 0.40 € HT par adhérent de chaque association comme en 2018.
- Hausse des produits par rapport à ceux budgétés en 2018 (+14 k€). Cette hausse est expliquée essentiellement par les nouvelles adhésions d'organismes et la relative stabilité du niveau des adhérents des associations déjà adhérentes.
- Maintien du niveau des charges par rapport à celles budgétées en 2018 (-5 k€) et ce malgré l'évolution de certaines lignes budgétaires comme les publications gérée par Lexis Nexis (+5.5 k€) en raison notamment de l'augmentation tarifaire attendue de certaines publications (Newsletter, Base documentaire BNC) compensée par une économie à réaliser sur certaines lignes comme le Guide Fiscal de Lexis Nexis (-13 k€).

Ce budget est présenté en équilibre.



Assemblée Générale Ordinaire

Paris, le 9 novembre 2018

- Rapport d'activité
- Rapport financier
- ✓ **Rapport du censeur**



Frédéric ROZENFARB

Expert Comptable

Inscrit au tableau de la région Paris, Ile de France

Commissaire aux comptes

Inscrit auprès de la Compagnie de Paris

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREES

UNASA

RAPPORT DU CENSEUR

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREEES

UNASA

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Conformément à la mission qui m'a été confiée par votre Assemblée Générale, je vous rends compte de mes investigations sur les comptes annuels clos le 31 décembre 2017 de l'Union Nationale des Associations Agréées UNASA.

Je me suis rendu au siège de l'Association, je me suis fait remettre les notes de travail du Trésorier, le grand livre et les journaux ainsi que les pièces justificatives appuyant les écritures comptables.

Je me suis assuré :

- Pour ce qui est des produits, que les associations adhérentes avaient été l'objet d'appels de cotisations conformes aux décisions du Conseil d'Administration, que ces cotisations avaient été réglées ou figuraient à l'actif en cotisations à recevoir.
- Pour ce qui est des charges, je me suis assuré par sondages que la comptabilisation les concernant était appuyée des pièces justificatives et que les dépenses avaient été engagées conformément au budget présenté à la précédente Assemblée Générale.

J'ai obtenu l'assurance de la justification de la position bancaire à la clôture de l'exercice et j'ai contrôlé le dossier social de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

J'ai également constaté que les options fiscales formulées par l'association avaient été convenablement traduites dans les comptes.

De tout ce qui précède, je conclus, en ma qualité de censeur, que rien ne s'oppose à ce que l'Assemblée Générale approuve les comptes arrêtés par le Conseil d'administration en l'état et accorde le quitus aux représentants élus.

Le Censeur,

Frédéric ROZENFARB



Fait à Paris, le 10 septembre 2018

Frédéric ROZENFARB

Expert Comptable

Inscrit au tableau de la région Paris, Ile de France

Commissaire aux comptes

Inscrit auprès de la Compagnie de Paris

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREES

UNASA

RAPPORT DU CENSEUR SUR LES INDEMNITES PRISES EN CHARGE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS AGREEES

UNASA

Siège social : 36 rue de Picpus
75012 Paris

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de ma mission de Censeur, je vous rends compte des indemnités techniques des administrateurs prises en charge par l'Association :

❖ Monsieur Béchir CHEBBAH : Président

Une indemnité nette de CSG-CRDS versé sous forme de salaire de 24.000 euros avec une prise en charge du forfait social.

❖ Monsieur Bernard RAVENNE : Vice-Président

La réalisation des statistiques UNASA 2016 d'un montant de 12.000 euros HT à France Gestion.

❖ Monsieur Daniel FORESTIER : Secrétaire Adjoint

La domiciliation du siège rue de Picpus d'un montant de 9.615 euros HT au CGA PICPUS

❖ Monsieur Phi Dominic TRAN : Trésorier

Le traitement de la comptabilité, du dossier fiscal et social d'un montant de 4.770 euros HT au Cabinet FIDURYS.

Le Censeur,

Frédéric ROZENFARB

Fait à Paris, le 10 septembre 2018